

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 11 2023

Suite à la convocation en date du 21 novembre 2023, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mardi 28 novembre 2023 à 20 heures 00 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Brigitte **ROY**, Céline **CONTAUT**, Pascal **DOYEN**, Miguel **BALLOT**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Éric **BOURGEOIS**, Cécile **PERRIN**.

Absents excusés : Mélanie **LACOMME**, Isabelle **STUDER**, Dominique **BARRAULT**.

Pouvoirs : Mélanie **LACOMME** donne pouvoir à Dominique **NOLLEZ**, Isabelle **STUDER** donne pouvoir à Éric **BOURGEOIS**, Dominique **BARRAULT** donne pouvoir à Miguel **BALLOT**.

Secrétaire de séance : Bernard **PLÉAU**.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Point sur le budget.
2. Délibération sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.
3. Délibération sur la définition des zones d'exclusion des énergies renouvelables.
4. Délibération sur une demande de subvention au titre des « Fonds verts ».
5. Délibération sur la numérotation de rues.
6. Délibération sur la création d'un emploi communal (régularisation).
7. Délibération sur la création d'un emploi communal (régularisation).
8. Délibération sur la création d'un emploi communal (régularisation).
9. Délibération sur la redevance des ordures ménagères des biens loués.
10. Délibération sur la composition des commissions.
11. Affaires diverses et informations.

Le Maire demande au Conseil de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : l'une autorisant le remboursement à la commune de l'électricité consommé par le cabinet d'ostéopathie, la deuxième concernant un transfert de sommes entre les opérations 87 et 137 du budget investissement.

Adopté à l'unanimité.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité.

1. Point sur le budget au 27 novembre 2023.

Présenté par Brigitte **ROY**.

| | Prévisions | Réalisations | % Réalisations |
|---------------------------|------------|--------------|----------------|
| Recettes d'investissement | 105 674.07 | 81 982.14 | 77.58 % |
| Dépenses d'investissement | 105 674.07 | 51 895.11 | 49.10 % |
| Solde d'investissement | 0.00 | 30 087.03 | 0.00 % |
| | | | |
| Rec. de fonctionnement | 302 982.07 | 314 383.86 | 103.76 % |
| Dép. de fonctionnement | 302 982.07 | 261 155.82 | 86.19% |
| Solde de fonctionnement | 0.00 | 53 228.04 | 0.00 % |

La subvention sur l'éclairage public s'élève à 7966.00 non encore encaissé. Les plus grosses dépenses de la fin de l'année concernent les charges de personnel et l'énergie. Le solde de l'année devrait être positif, ce qui permettra de réinvestir en 2024.

2. Délibération sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (EnR).

Présentée par Benoît **BASSAC**.

En préambule, le Maire informe le Conseil qu'une demande de modification des zones a été faite par le domaine de Barbanthall. Cette demande fait suite à modification possible du planning d'exploitation des carrières, et donc de l'installation à terme de champs photovoltaïques. Le maire a répondu que la délibération avait déjà été prise, qu'il n'était pas envisagé actuellement de revenir sur le fond de celle-ci et que les zones définies peuvent être revues tous les cinq ans.

Par ailleurs, le calendrier a été décalé dans le temps, le débat qui devait être mené en conseil communautaire dans un but de cohérence territoriale début décembre est repoussé début février 2024.

La délibération sur les zones d'accélération et d'exclusion des énergies renouvelables a été prise lors du Conseil Municipal du 12 septembre 2023.

Le but de cette nouvelle délibération n'est pas de remettre en cause la décision prise, mais de la mettre en conformité avec les nouvelles directives de la Préfecture, c'est dire séparer la délibération des zones d'accélération de celle des zones d'exclusion.

Le Maire propose donc au Conseil de reprendre la délibération précédente, sans changer les zones définies, et de ne garder que les zones d'accélération.

- La zone favorable à l'implantation d'éoliennes au nord de la commune et à l'est de la route de Sézanne serait une zone d'accélération.
- Une partie de la zone des carrières sur le site de Barbanthall ainsi que l'intérieur des Voyons seraient des zones d'accélération photovoltaïque.
- Le site de l'écluse serait une zone d'accélération hydraulique.

Adoptée à l'unanimité.

3. Délibération sur la définition des zones d'exclusion des énergies renouvelables.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

La délibération sur les zones d'accélération et d'exclusion des énergies renouvelables a été prise lors du Conseil Municipal du 12 septembre 2023.

Le but de cette nouvelle délibération n'est pas de remettre en cause la décision prise, mais de la mettre en conformité avec les nouvelles directives de la Préfecture, c'est dire séparer la délibération des zones d'accélération de celle des zones d'exclusion.

Le Maire propose donc au Conseil de reprendre la délibération précédente, sans changer les zones définies, et de ne garder que les zones d'exclusion.

- Une bande de 900 mètres au nord de la commune serait une zone d'exclusion.
- Une bande sensiblement identique au sud de la commune serait également une zone d'exclusion.

Ces deux zones permettraient de préserver l'environnement naturel proche du village.

Adoptée à l'unanimité.

4. Délibération sur une demande de subvention au titre des « Fonds verts ».

Présentée par Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

La restauration de l'éclairage public et la mise en place de LED se poursuivra en 2024 et 2025, comme prévu en début de mandature.

Un dossier de demande de subvention au titre des « fonds verts » a été déposé sur le site dédié à cet effet. Il manque pour le valider la délibération du Conseil Municipal. Il reste 70 lampadaires à rénover sur les 124 que compte la commune. Serait prévu en 2024 le reste du village (34) à l'exception de l'avenue des Tilleuls, du Quai de Seine et de la rue des Anciens Combattants qui seraient réalisés en 2025 (36), le tout sous réserve de l'attribution de la subvention.

Avec l'extinction de l'éclairage la nuit et la mise en place de LED, les économies réalisées sont plus que substantielles sur les zones rénovées.

Adoptée à l'unanimité.

5. Délibération sur la numérotation de rues.

Présentée par Dominique **NOLLEZ**.

La numérotation des rues doit faire l'objet d'une délibération et d'un arrêté du maire à transmettre aux propriétaires concernés. Il s'agit de régulariser les numéros attribués suite à la division de parcelles, la création de numéros inexistants de parcelles, l'installation de la fibre... (Le Maire rappelle

à ce propos que tous les numéros de rues existants avaient déjà été certifiés sur le site du gouvernement : adresse.data.gouv.fr, par Albert **DESVÉRONNIÈRES** et Dominique **NOLLEZ**).

Sont proposées au Conseil municipal les numérotations suivantes :

| | |
|------------------------------|--|
| Rue du Vallon, | N°3 : la parcelle AB 55, N° 3bis : la parcelle AB 54, N° 5 : la parcelle AB 321. |
| Rue de La Sablière | N° 1 : la parcelle AB 469, N°1 bis : la parcelle AB 471, N° 1 ter : la parcelle AB 97, N° 1 quater : la parcelle 100. |
| Place des Marcilly de France | N° 1 : la parcelle AB 448, N° 1 bis : la parcelle AB 448, N° 2 : la parcelle AB 448 (APC). |
| Rue du Fossé de Braux | N° 2 : la parcelle AB 448 (Ostéopathe), N° 4 : la parcelle AB 448 (Maison des associations), N° 6 : la parcelle AB 451 (ST et salle des fêtes). |
| Rue des Chabines | N° 1 : la parcelle AB 127, N° 2 : la parcelle AB 126, N° 3 : la parcelle AB 128, N° 4 : la parcelle AB 120, N° 5 : la parcelle AB 131, N° 6 : la parcelle AB 125, N° 7 : la parcelle AB 135, N° 8 : la parcelle AB 124. |
| Quai de Seine | N° 11 : la parcelle AB 126 (mairie). |

Adoptée à l'unanimité.

6. Délibération sur la création d'un emploi communal (régularisation). L COLLET.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Il s'agit de régulariser la définition d'un poste tenu par un employé communal. Auparavant ce poste était occupé par un fonctionnaire territorial titulaire, il est aujourd'hui tenu par un personnel sous contrat de droit privé. Le Maire propose d'ouvrir ce poste au recrutement d'un personnel de droit privé ce qui n'est pas prévu actuellement.

Adoptée à l'unanimité.

7. Délibération sur la création d'un emploi communal (régularisation). K PAPON.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Il s'agit de régulariser la définition d'un poste tenu par un employé communal. Auparavant ce poste était occupé par un fonctionnaire territorial titulaire, il est aujourd'hui tenu par un personnel sous contrat de droit privé. Le Maire propose d'ouvrir ce poste au recrutement d'un personnel de droit privé ce qui n'est pas prévu actuellement.

Adoptée à l'unanimité.

8. Délibération sur la création d'un emploi communal (régularisation). C GARNESSON.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Madame **GARNESSON** quittera ses fonctions à l'Agence postale communale le 15 février 2024. Son nombre d'heures de présence avait été augmenté de trois heures par semaine pour tenir compte du dépôt de pain. Suite à l'ouverture de la boulangerie, le maire propose de revenir au créneau horaire précédent à compter du 15 février 2024, soit 18 heures par semaine. Il propose également d'ouvrir le poste au recrutement d'une personne sous contrat de droit privé.

Adoptée à l'unanimité.

9. Délibération sur la redevance des ordures ménagères des biens loués.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le paiement de la taxe des ordures ménagères par les locataires de la commune est subordonné à la prise d'une délibération du Conseil avant d'être adressé aux locataires et encaissé par la trésorerie de Vitry le François.

Adoptée à l'unanimité.

9bis. Délibération sur le remboursement de l'électricité d'un local loué.

Présenté par Benoît **BASSAC**.

Le remboursement de l'électricité à la commune du cabinet d'ostéopathie est subordonné à la prise d'une délibération du Conseil avant d'être adressé au locataire et encaissé par la trésorerie de Vitry le François. Un sous-compteur a été installé dans le local et la consommation peut ainsi être relevée.

Adoptée à l'unanimité.

9ter. Délibération sur le transfert de sommes entre les opérations 87 et 137.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le solde des opérations inscrites au budget investissement ne peut pas être en négatif. Le coût total de la rénovation de l'éclairage public en 2023 dépasse le montant prévu au budget primitif. C'est pourquoi il convient de réajuster ce montant. Le Maire propose de prendre 1100 euros sur l'opération 87 (Bâtiments communaux) pour l'affecter à l'opération 137 (Éclairage public).

Adoptée à l'unanimité.

10. Délibération sur la composition des commissions.

Présentée par Éric **BOURGEOIS**.

Suite à la démission de Dominique **FLORY-BALLOT**, la Sous-Préfecture demande de délibérer sur la composition des commissions. Le Maire a chargé Éric **BOURGEOIS** de ce dossier en lui demandant notamment de revoir l'ensemble des commissions, étant à mi-mandat.

Éric **BOURGEOIS** propose :

- Chaque commission à un président, qui sera le Maire. C'est légal et statutaire.
- Chaque commission aura un rapporteur et non plus un responsable.
- D'ajouter trois autres commissions :
 - o Les baux ; ruraux et habitations.
 - o Bois et peupleraies
 - o Contrôle des listes électorales. (Le maire ne peut pas être président de la commission de contrôle des listes électorales. Ce sera Dominique **BARRAULT**, désigné par la Préfecture).

Concernant les employés communaux : Éric **BOURGEOIS** rappelle que le maire est légalement le seul responsable des employés et qu'il convient, pour une petite commune comme la nôtre, de remettre le personnel communal sous l'autorité directe du maire.

Par ailleurs, il y a trop d'intervenants et trop d'intermédiaires. Le rapporteur de la commission espaces verts (travail principal des employés communaux bien qu'ils soient polyvalents) doit avoir une vision transverse et une vue d'ensemble du travail effectué sur le territoire de la commune : espaces verts, voiries, urbanisme, bâtiments... C'est pourquoi il propose Dominique **NOLLEZ**, deuxième adjoint, comme rapporteur de la commission espaces verts.

COMMISSIONS INTERNES PROPOSÉES

| PRÉSIDENT | RAPPORTEUR | MEMBRES |
|---|------------------------------|--|
| VOIRIE URBANISME -CADASTRE <i>Benoît BASSAC</i> | Albert DESVÉRONNIÈRES | Pascal DOYEN , Dominique NOLLEZ . |
| ESPACES VERTS <i>Benoît BASSAC</i> | Dominique NOLLEZ | Miguel BALLOT , Dominique BARRAULT , Cécile PERRIN , Bernard PLÉAU . |
| BÂTIMENTS COMMUNAUX <i>Benoît BASSAC</i> | Bernard PLÉAU | Dominique BARRAULT , Éric BOURGEOIS , Albert DESVÉRONNIÈRES , Dominique NOLLEZ . |
| FÊTES ÉVÈNEMENTS LOISIRS <i>Benoît BASSAC</i> | Éric BOURGEOIS | Mélanie LACOMME , Dominique BARRAULT , Céline CONTAUT , Isabelle STUDER , Brigitte ROY , Cécile PERRIN . |
| COMMUNICATION INFORMATION <i>Benoît BASSAC</i> | Éric BOURGEOIS | Dominique BARRAULT , Mélanie LACOMME , Cécile PERRIN , Céline CONTAUT . |
| FINANCES ET BUDGET <i>Benoît BASSAC</i> | Brigitte ROY | Pascal DOYEN , Éric BOURGEOIS . |
| BOIS PEUPLIERS <i>Benoît BASSAC</i> | Miguel BALLOT | Éric BOURGEOIS , Albert DESVÉRONNIÈRES , Pascal DOYEN , Dominique NOLLEZ . |
| BAUX RURAUX - LOCATIONS <i>Benoît BASSAC</i> | Éric BOURGEOIS | Pascal DOYEN . |
| COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES <i>Dominique BARRAULT</i> | Dominique BARRAULT | Alain JACQUET , Jean-Claude LACAUGIRAUD . (Habitants nommés par les services de l'État) |

Adoptée à l'unanimité.

11. Affaires diverses et informations.

Identification des voiries.

Présenté par Dominique **NOLLEZ** et Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

L'État impose aux communes de nommer et d'afficher le nom de toutes les voiries communales. Le nom de rues, pour celles qui ne sont pas connues, sera recherché et proposé au conseil avant validation. Il s'en suivra l'achat et la mise en place de panneaux. Ce travail est à faire avant juin 2024.

Frelons asiatiques.

Présenté par Albert **DESVÉRONNIÈRES**. Un court PowerPoint est présenté au Conseil.

Le but de cette intervention, est de sensibiliser le conseil sur les frelons asiatiques :

- 1- Espèce invasive et nuisible qui pose un problème de santé publique.
- 2- Espèce destructrice des pollinisateurs, en majorité les abeilles, impactant la biodiversité.

Deux axes de lutte :

-Destruction des nids primaires au printemps, et des nids secondaires à l'automne.

-Piégeage des fondatrices de février à juin et des ouvrières à partir d'août.

Ces actions de lutte seront d'autant plus efficaces qu'elles seront collectives et qu'elles impliqueront un maximum d'acteurs, tant au niveau de la commune qu'à celui du territoire et du département. Une communication auprès du public pourrait être effectuée dans le bulletin municipal et le Fil de la Seine. La filière apicole se mobilise et intervient auprès des pouvoirs publics. À noter que certains départements, qui en ont mis les moyens, ont réussi à faire baisser nettement la présence des frelons asiatiques en organisant depuis plusieurs années, entre autres actions, le piégeage des fondatrices.

Le Maire prendra un arrêté municipal mentionnant l'obligation de signaler et de détruire les nids.

PLU.

Présenté par Benoît **BASSAC**

L'enquête publique est close depuis dimanche dernier. La commissaire enquêtrice doit rendre son rapport motivé pour la fin du mois de décembre. Parallèlement la commune doit se prononcer sur les remarques portées sur le registre d'enquête publique et répondre aux remarques des PPA (Personnes publiques associées). À partir du mois de janvier, un délai de deux mois est prévu pour permettre à la Préfecture de se prononcer. À l'issue seulement, le projet de PLU pourra être approuvé par le Conseil. Raisonnablement vers les mois de mars ou avril en tenant compte d'aléas toujours possibles.

Beaucoup de dossiers de demande préalable (DP) sont déposés en mairie actuellement et qui sont en contradiction avec le règlement du PLU, notamment pour ce qui concerne le bâti ancien. Cela pose un véritable problème. C'est pourquoi le Maire a obtenu un rendez-vous avec les services de la DDT à Châlons. Il ressort de ce rendez-vous que les dossiers qui ne répondent pas aux règlements du PLU pourront faire l'objet d'un sursis à statuer, considérant que le projet de PLU est presque abouti. Enfin le surcoût lié à la reprise du PLU (environ 12 000.00 €) sera subventionné à hauteur de 40% par la DDT sur l'exercice comptable 2024. Ce qui représentera un montant d'à peu près 4 800.00€.

Sécurité routière.

Présenté par Dominique **NOLLEZ** et Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

À la demande du Maire et suite à un énième accident au carrefour, le service de sécurité routière du département est venu sur la commune. Les préconisations du département sont les suivantes :

- Mise en place de « chicanes » sur la route de Sézanne, et à terme aux entrées du village routes de Conflans et de Saron si le test route de Sézanne est concluant,
- Zone 30 à l'intérieur du village, entre les plateaux-bus sur la traverse et entre la route de Sézanne et le pont sur la RD 51,
- Paramétrage des feux tricolores à 30 km/h et sans privilégier plus la traverse que l'axe Romilly Sézanne ce qui est le cas actuellement,
- Aménagements des accotements de la route de Romilly par la plantation de végétations modifiant le visuel (impression de rétrécissement de la route incitant au ralentissement).

Le service de sécurité routière du département précise qu'une partie de ces préconisations avaient déjà été suggérées lors de la mise en place des feux tricolores. La mairie est en attente du compte-rendu de cette réunion.

Poteaux électriques.

Présenté par Dominique **NOLLEZ** et Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

Un récapitulatif de délabrement des poteaux électriques a été adressé à ÉNÉDIS en vue de leur restauration et/ou remplacement. Neuf poteaux sont concernés. Affaire à suivre.

Vidéo protection.

Présenté par Benoît **BASSAC**

La question de la mise en place d'un système de vidéo protection se pose à beaucoup de communes. Le Maire a reçu une société de vidéo protection la semaine dernière pour engager une étude sur ce sujet particulier. Rien n'est acté à la date d'aujourd'hui, le coût d'installation restant très élevé malgré les subventions possibles.

Factures de gaz et fermeture du club de canoë-kayak.

Présenté par Benoît **BASSAC**

Compte tenu de l'augmentation du prix du gaz, multiplié par six depuis l'adhésion par la commune à une offre d'achat groupé au premier trimestre 2020, il a été convenu avec le président du club de canoë-kayak de fermer le club du 15 décembre 2023 au 1^{er} mars 2024 et ainsi de mettre le bâtiment en position hors gel pendant les mois les plus froids. Pour mémoire, la facture de gaz pour la commune (tous bâtiments confondus) est passée de 2 000 à presque 12 000 euros sur l'année 2023.

Participation des conseillers municipaux aux commissions de la CCSSOM.

Présenté par Benoît **BASSAC**

Le président de la CCSSOM souhaite ouvrir les commissions aux conseillers municipaux. La liste des conseillers volontaires sera adressée à la CCSSOM.

Travaux sur les bâtiments des services techniques.

Présenté par Bernard **PLÉAU**

Les travaux sur les bâtiments des services techniques rue du fossé de Braux ont commencé. Le maire a demandé à la Préfecture de prolonger les délais d'attribution de la subvention déjà accordée, ce qui ne posera pas de problème particulier. Le Conseil adresse un grand merci à Bernard **PLÉAU** qui fait économiser des sommes conséquentes à la commune par son travail pour le bien commun, aidé en cela par les employés communaux qui sont polyvalents.

Départ de madame GARNESSON.

Présenté par Benoît **BASSAC**

Plusieurs CV arrivent déjà à la mairie. Comme pour les recrutements précédents, une commission de recrutement sera mise en place pour recevoir en entretien les différents candidats et en proposer deux au Maire qui choisira l'un des deux. Cette commission temporaire, dans laquelle madame GARNESSON apportera son expertise, sera composée de Brigitte ROY et de Pascal DOYEN qui se sont portés volontaires.

Devenir du terrain communal chemin des Chenevières.

Présenté par Pascal **DOYEN**

Le terrain communal situé chemin des Chenevières pourrait être proposé comme « Jardins ouvriers » moyennant un minimum d'aménagements. Pascal **Doyen** se propose pour développer cette idée que le Conseil trouve très judicieuse.

Points sur les employés de la commune.

Madame VANNEÇON et monsieur COLLET arrivent en fin de contrat le 31 décembre 2023.

Morts pour la France.

Le 5 décembre 2023 est la Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Les bâtiments publics seront pavés.

Calendrier prévisionnel des prochains Conseils Municipaux.

Mercredi 20 décembre 2023.

Mardi 6 février 2024.

Mardi 19 mars 2024.

Mardi 14 mai 2024.

Mardi 25 juin 2024.

Vœux de la commune.

Comme l'année dernière, les conseillers inviteront quatre personnes de leur choix aux vœux. La liste est à donner à la mairie pour éviter les redondances et envoyer les invitations. La date de la cérémonie des vœux n'est pas encore fixée.

Distribution des colis aux aînés.

Le 16 décembre à partir de 10h00 selon les modalités habituelles.

Tour de table :

Bernard **PLÉAU**.

Il faut repenser et améliorer les illuminations de la commune pour l'année prochaine.

Brigitte **ROY**.

Ouvrir les vœux du maire à plus de monde, du moins à une plus grande diversité.

Dominique **NOLLEZ**.

Remettre des graviers sur les contre-allées de l'Avenue des Tilleuls.

Miguel **BALLOT**.

Les peupliers sur la parcelle vers Conflans seront plantés en début d'année 2024. Budgétée en 2023, il faut reconduire la somme prévue cette année en investissement sur 2024.

De la part de Dominique **BARRAULT** : Faire vérifier le compteur « Linky » de la salle des fêtes -

Afin d'organiser au mieux la distribution des colis le 16 décembre les conseillers doivent signaler leur présence.

Pascal **DOYEN**.

D'une manière générale, les pompiers regrettent le manque de réponse aux festivités de la Sainte Barbe. La qualité du repas du 11 novembre n'était pas au rendez-vous compte tenu du coût.

Albert **DESVÉRONNIÈRES**.

De nombreux nids de poules se forment sur la voirie et sont à combler par de l'enrobé à froid à récupérer à Anglure.

Le fossé sur la zone artisanale doit être entretenu pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales.

Concernant la fibre, il est nécessaire de communiquer afin d'inciter les gens à s'abonner, la suppression du réseau cuivre intervenant le 31 décembre 2025. Pour les personnes qui ne seraient pas équipées d'ordinateur, un abonnement au téléphone sera toujours possible selon des modalités qui sont encore à préciser.

Éric **BOURGEAIS**.

La maintenance du défibrillateur a été effectuée et il apparaît qu'il doit être changé. Son futur emplacement est acté sur les murs de l'Agence postale communale comme auparavant et le boîtier doit être repeint en vert.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 22H42.

Le secrétaire de séance,

Bernard **PLÉAU**.

